



**MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DE LA DÉCENTRALISATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des infrastructures,
des transports et des mobilités**

La Défense, le 9 septembre 2025

Le directeur général

Monsieur Nacer Meddah

Président de la formation inter-juridictions
« Bilan des jeux olympiques et paralympiques
de Paris 2024 »
13 rue Cambon
75100 Paris Cedex 1

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 18 juillet 2025, vous m'avez transmis les observations définitives relatives au « bilan des transports et mobilités pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ».

Je salue en premier lieu la reconnaissance par la Cour des comptes du fait que les offres de transport déployées ont été à la hauteur des engagements pris et ont ainsi pleinement contribué au succès global des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, qui avait pris, à la différence de toutes les éditions passées, le parti de la sobriété en prévoyant une utilisation maximale des infrastructures existantes ou déjà prévues, indépendamment de la tenue des Jeux. Ce succès est d'abord et avant tout dû, comme vous le rappelez, à l'engagement exceptionnel des femmes et des hommes qui ont été mobilisés pour cette réussite collective.

Le rapport évalue positivement plusieurs dispositifs déployés par l'État et l'héritage qu'ils représentent, comme le nouveau mode de gestion de la demande de transport qu'a représenté le *travel demand management*, les voies réservées au covoiturage ou encore le réseau 100 % cyclable reliant les sites olympiques.

Je souscris par ailleurs pleinement à votre recommandation selon laquelle l'héritage méthodologique substantiel de l'organisation de cet événement mérite d'être déployé à l'avenir pour l'organisation de grands événements, sous réserve qu'ils puissent être susceptibles de constituer des objectifs fédérateurs aussi puissants. L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030 me semble, à ce titre, une opportunité majeure. J'ajoute que cet héritage immatériel, constitué de méthodes de travail collectif – qu'illustre parfaitement le « comité stratégiques des mobilités » au niveau le plus politique mais qui est aussi constitué d'habitudes de travail à tous les niveaux de la chaîne des mobilités – de définition précise sur les plans de contingence et plus généralement d'une attention à l'utilisateur portée à son plus haut niveau, mériterait également d'être conservé et transmis.

ecologie.gouv.fr

Tour Séquoia
92005 La Défense cedex
Tél. : 33(0)1 40 81 21 22

La question des coûts des Jeux, enfin, est au cœur du travail mené par la formation inter-juridictions. Cet exercice, pour le champ des mobilités, était rendu délicat par le choix, rappelé *supra*, d'une utilisation maximale des infrastructures existantes ou prévues. Je souligne, de ce point de vue, l'intérêt d'explicitier une méthode de détermination des coûts imputables aux Jeux ; l'identification des coûts bruts et des coûts nets, la volonté affichée de ne comptabiliser que les dépenses rendues strictement nécessaires par la tenue des Jeux témoignent de cet effort méthodologique en vue de restituer au lecteur une image la plus fidèle.

Je note néanmoins que la définition de ce qui constituent les « *surcoûts d'une accélération de [travaux] en vue de sécuriser la livraison de l'infrastructure* » n'est pas précisée et, donc, qu'il n'est pas possible de lire qu'y sont bien déduits les coûts, postérieurs à la tenue des Jeux, de la chronique de travaux qui était prévue ou aurait pu raisonnablement être anticipée en l'absence des Jeux.

Enfin, le prolongement de la ligne 14 vers le Sud n'était clairement pas nécessaire aux Jeux, comme l'indique la Cour des comptes, et il me semble en conséquence difficile de rattacher les dépenses correspondantes aux Jeux. Il en va d'ailleurs de même concernant le projet EOLE dont les dépenses dites « d'accélération » sont en réalité des dépenses de rattrapage d'un retard pris à cause de la crise sanitaire et de retards dans la livraison du matériel roulant, qu'il n'est donc pas pertinent d'imputer aux Jeux. De même, l'accélération de la phase 1 du franchissement urbain Pleyel est également due à « *des difficultés rencontrées dans la conduite du chantier* » avant 2022, comme l'indique la Cour des comptes ; en outre, ce projet avait été initié bien avant les Jeux et donc indépendamment de cet événement, bien qu'il en constitue une des réalisations marquantes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Rodolphe Gintz



Rodolphe GINTZ
rodolphe.gintz

2025.09.09

10:27:06 +02'00'